

ration temporaire, déclaration pour transport et exportation, etc.) et remplit le formulaire de déclaration (le plus souvent une déclaration pour livraison immédiate).

3. Le courtier présente le formulaire de déclaration à la douane américaine afin d'obtenir le dédouanement de la cargaison, et cela avec un minimum de documents – en général, votre facture commerciale, le manifeste du transporteur et un document de déclaration douanière. Si, en tant qu'importateur, vous réclamez le droit applicable selon l'ALENA, vous devez présenter un certificat d'origine dûment rempli par l'exportateur.

4. Le formulaire de déclaration contient les renseignements essentiels, tels que le nom de l'exportateur, le numéro de l'importateur, le nom de l'importateur attitré, le dernier consignataire, la description et la valeur de la marchandise. Cette information est introduite par votre courtier dans le système commercial automatisé des douanes.

5. La douane évalue les données classées électroniquement et décide soit de dédouaner la cargaison, soit de la détenir pour examen. (Le temps actuel moyen de traitement est de moins de trois minutes pour les cargaisons visées par une déclaration à mainlevée LIP ou par une livraison immédiate).

6. Le courtier a ensuite 10 jours ouvrables pour déposer le droit de douane estimatif et fournir les documents supplémentaires requis pour le calcul des droits. C'est ce que l'on appelle le dépôt du sommaire de déclaration.

7. Le fonctionnaire de la douane américaine examine l'information se rapportant à l'opération après que votre cargaison soit dédouanée. (Rappelez-vous que la douane américaine a reçu un cautionnement d'exécution qui lui garantit la réception de tout renseignement complémentaire requis ou de tout droit payable).

8. La déclaration est parachevée (liquidée) par la douane.

Durant le traitement de votre déclaration, le spécialiste des importations vérifiera la classification tarifaire, le taux de droit demandé ainsi que la valeur d'après laquelle le droit est calculé, et s'assurera que toutes les autres exigences sont satisfaites. Le spécialiste des importations vérifiera également la déclaration pour voir si la marchandise fait l'objet d'un contingent d'importation et il s'assurera que les documents du sommaire de déclaration sont exacts et complets. La plupart des spécialistes des importations seront bien au fait des produits de votre entreprise, ou ils s'adresseront à des collègues qui le sont. Comme l'indique leur titre, il s'agit de spécialistes de l'industrie, qui participent aux foires commerciales, visitent des installations industrielles, lisent les revues commerciales et s'occupent de produits semblables importés par vos concurrents.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉES PAR LA DOUANE

Les spécialistes des importations demandent souvent des renseignements qui leur permettront de bien classer et évaluer votre marchandise. Les demandes vous sont adressées directement, ou bien par l'entremise de votre courtier. Si la raison pour laquelle la douane demande ces renseignements ne vous apparaît pas clairement, veuillez alors, avant de répondre, obtenir des précisions auprès de votre courtier. De cette façon, vous serez mieux en mesure de faire valoir le taux de droit ou la valeur en douane que vous avez demandé. Si vous présentez des arguments après que vous ayez envoyé une réponse écrite, il se pourrait qu'ils ne fassent pas l'objet d'un examen aussi attentif.

La douane pourra vous demander de quelle façon les produits importés seront utilisés ou quelles matières entrent dans leur composition. Étant donné que la classification et les taux de droit sont souvent fondés sur les réponses à ces questions, les exportateurs doivent faire preuve de prudence dans leurs réponses.